

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 décembre 2017  
Rapporteur :  
Monsieur Philippe CALVEZ**

**N° 47**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 21/12/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017  
(accusé de réception du 20/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions sportives**

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 56 200 €.**

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - verser les subventions suivantes ;
- 2 – à signer les conventions et avenants à intervenir.

**1) Subventions de fonctionnement :**

**Compte 414-6574-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit une enveloppe globale de 11 500 € :

- 11 500 € à l'association Les Grimpeurs de l'Odet -Quimper Escalade, dans le cadre de son fonctionnement annuel et de la gestion technique de la salle d'escalade à la Halle des Sports de Penhars

**2) Subventions de formation :**

**Compte 414-6745-711**

Une aide totale de 6 400 € sur le volet de soutien à la formation des encadrants bénévoles et salariés dans les clubs, pour la participation à des formations internes, fédérales ou d'État, répartie comme suit :

- AK29 santé	450 €
- Amicale Laïque de Quimper section haltérophilie	160 €
- Amicale Laïque de Quimper section kick boxing	70 €
- Amicale Italia Bretagne	45 €
- ASEA Basket	217 €
- ASEB	90 €
- Club de Canoé Kayak Quimper Cornouaille	450 €
- Compagnie des Archers de l'Odet	220 €
- Cyclo Randonneur Quimper Cornouaille	135 €
- Football Club Quimper Penhars	90 €
- GASM	90 €
- Les Grimpeurs de l'Odet	90 €
- Karaté club Quimper	115 €
- Kemper canne de combat bâton savate	115 €
- Kelted	145 €
- Kemper VTT	270 €
- La Quimpéroise	196 €
- Marcheurs de Cornouaille	135 €
- Quimper Athlétisme	320 €
- Quimper GR en Finistère	480 €
- Quimper Kerfeunteun FC	430 €
- Quimper Orientation Coatarmor	379 €
- Quimper Cornouaille Tennis de Table	205 €
- Quimper Ergué Armel Football Club	275 €
- Quimper Triathlon	180 €
- Ruby Club Quimper	90 €
- SHARKS 29	225 €
- Tennis Competition Quimper	74 €
- UJAP gym	90 €
- UJAP basket	530 €
- Vélo Sport Quimpérois	39 €

**3) Subventions pour manifestation :**  
**Compte 414-6574-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 2 800 € :

- 1 800 € à l'association ULAQC pour la participation à l'organisation de la Corrida de Quimper en centre-ville le dimanche 30 décembre 2017 ;
- 1 000 € à l'association VSQ pour la participation à l'organisation du Cyclo-Cross du Corniguel le 19 novembre 2017.

**4) Subventions pour sport individuel de niveau national :**

**Compte 414-6574-711 :**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit une enveloppe globale de 25 000 €, l'aide financière étant déterminée sur la base de résultats et en fonction d'objectifs d'accompagnement de parcours à court ou moyen terme.

- Amicale Laïque de Quimper section Haltérophilie	1 450 €
- Handisport de Cornouaille	1 288 €
- Cavaliers de Toulven	967 €
- Stand 29	752 €
- Kemper Canne de Combat Bâton Savate	967 €
- Club de Canoë Kayak de Quimper Cornouaille	13 776 €
- Quimper Athlétisme	2 256 €
- La Quimpéroise	322 €
- Union Quimper Natation	806 €
- UJAP Badminton	1 933 €
- Quimper Orientation	483 €

**4) Subventions d'équipement :**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 10 500 € :

**Compte 414-6574-711**

- 5 000 € à l'association SASP UJAP Quimper 29 pour la participation, sur 3 ans, à l'acquisition d'un barnum suite à la destruction du précédent, dûe à la tempête ;

- 1 500 € à l'association Football Club Quimper Penhars pour la participation à l'achat de matériel pédagogique ;
- 1 500 € à l'association Kemper VTT pour la participation à l'achat d'un container ;
- 2 500 € à l'association Quimper Kerfeunteun Football Club pour la participation à l'achat de matériel pédagogique.